

LOGIN PEOPLE

Société Anonyme au capital de 1.379.254,11 euros
Siège social : Buropolis – 1240, route des Dolines
06560 VALBONNE

RCS Grasse B 453 639 932

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AOÛT 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rendons compte, conformément aux dispositions légales en vigueur, et en particulier des articles R.225-113 à R.225-116 du Code de commerce, de l'usage qui a été fait de l'autorisation et de la délégation de compétence qui ont été consenties à votre Conseil d'Administration, par décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2011. Etant précisé que lesdites autorisation et délégation de compétences ont été consenties en vue de nous permettre de décider et de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, si nécessaire, dans la limite d'un montant maximum global de 10.000.000 euros.

A titre liminaire, nous vous rendons compte de la marche des affaires sociales de l'exercice précédent et depuis le début de l'exercice en cours.

A cet égard, la Société a poursuivi son développement au cours de l'exercice 2011 avec pour objectif principal le développement commercial et ceci à deux niveaux : d'une part la création d'un portefeuille de projets clients finaux et d'autre part le développement de son réseau de partenaires intégrateurs et revendeurs afin de pouvoir bénéficier au plus tôt de l'organisation nécessaire pour assurer la réalisation des ventes.

L'exercice 2011 a permis de mettre en place l'infrastructure commerciale de notre Société et de préparer les bases des sources de revenus pour les prochains exercices puisque l'ensemble des premiers succès commerciaux réalisés sur l'exercice permet à l'entreprise d'accélérer fortement les opportunités de commercialisation de son Digital DNA Server.

La continuité d'exploitation de la Société a pu être poursuivie grâce aux apports financiers des actionnaires en comptes courants et aux augmentations de capital.

Ainsi, depuis le début de l'exercice en cours, il a été procédé à trois augmentations de capital ainsi que suit :

- Une augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} mars 2012, dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2011 susvisée, d'un montant total de 15 682,58 euros, par création et émission de 25 438 actions nouvelles, d'une valeur nominale égale, correspondant aux souscriptions recueillies, par voie de numéraire, avec une prime d'émission globale de 91 157,02 euros.
Ladite augmentation de capital a ainsi porté le nouveau montant du capital social à la somme totale de 1 266 836,17 €.
- Une augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration en date du 2 avril 2012, dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2011 susvisée, d'un montant total de 27 833,22 euros, par création et émission de 45 147 actions nouvelles, d'une valeur nominale égale, correspondant aux souscriptions recueillies, par voie de numéraire, avec une prime d'émission globale de 172 167,99 euros
Ladite augmentation de capital a ainsi porté le nouveau montant du capital social à la somme totale de 1 294 669,39 €.
- Une augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration en date du 2 mai 2012, dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2011 susvisée, d'un montant total de 28 741,95 euros, par création et émission de 46 621 actions nouvelles, d'une valeur nominale égale, correspondant aux souscriptions recueillies, par voie de numéraire, et par voie de compensation avec des comptes courants d'associé, avec une prime d'émission globale de 171 262,14 euros.
Ladite augmentation de capital a ainsi porté le nouveau montant du capital social à la somme totale de 1 323 411,34 €.

Dans le cadre de cette délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2011, votre Conseil d'Administration a pris la décision, en date du 2 mai 2012 (à 20 heures), de procéder à l'ouverture de la souscription à une augmentation de capital, dont la réalisation a été constatée par décision du Conseil d'Administration en date du 1^{er} août 2012.

Selon la méthode retenue au cours des précédentes augmentations de capital, la moyenne des 20 derniers cours de l'action a servi de référence aux fins de fixer le prix de souscription de chaque action, proprement dite, soit un prix de souscription unitaire pour les actions de 4,14 euros fixé au moment de l'ouverture de la souscription le 2 mai 2012.

Ainsi, le prix unitaire de souscription de chaque action nouvellement émise est de 4,14 euros, soit avec une prime d'émission unitaire de 3,52 euros.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2011, la souscription aux actions nouvelles a bien été réservée aux catégories de personnes suivantes :

- (i) première catégorie, les investisseurs institutionnels le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ;
- (ii) deuxième catégorie, les Investisseurs Qualifiés, au sens de l'article L. 411-II 4° du Code Monétaire et Financier sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre ;
- (iii) troisième catégorie, le cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre.

Les actions nouvelles, au porteur, souscrites ont été entièrement libérées en numéraire lors de la souscription, et au moyen de compensation avec des comptes courants d'associé.

Les souscriptions ont été reçues au siège social entre le 3 mai et le 31 juillet 2012. Etant précisé, que la période de souscription initiale prévue par le Conseil d'Administration en date du 2 mai 2012, a été prorogée par le Conseil d'Administration en date du 5 juin 2012.

Les versements ont été reçus par le dépositaire des fonds, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur ainsi que l'atteste le certificat en date du 1^{er} août 2012. La compensation avec des comptes courants d'associés a été constatée par l'arrêté de compte courant d'associé de la société SENNAC au 31 juillet 2012.

Les actions nouvelles, au porteur, ont été créées, avec effet au 1^{er} août 2012 et sont, depuis cette date, totalement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

L'opération constatée consiste en une augmentation de capital d'un montant nominal de : 55.842,77 euros (cinquante-cinq mille huit-cent quarante-deux euros et soixante-dix-sept centimes), par création et émission de 90.580 (quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingts) actions nouvelles, d'une valeur nominale égale, correspondant aux souscriptions recueillies, par voie de numéraire, et par voie de compensation avec des comptes courants d'associé, avec une prime d'émission globale de 319.158,43 euros (trois cent dix-neuf mille cent cinquante-huit euros et quarante-trois centimes).

Cette augmentation de capital a ainsi porté le nouveau montant du capital social à la somme de 1.379.254,11 euros divisé en 2.237.225 actions de valeur nominale égale.

En conséquence de cette augmentation de capital, votre Conseil d'Administration a modifié, conformément à la délégation qu'il a reçue, les statuts de la Société comme suit :

Il a été ajouté à la fin de l'article 6 le paragraphe suivant :

« Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2011 et les Conseils d'Administration du 2 mai 2012 (à 20 heures), du 5 juin 2012 (à 20 heures) et du 1^{er} août 2012 (à 19 heures), le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 55.842,77 €, au moyen de souscriptions en numéraires et par voie de compensation avec un compte courant d'associé, portant ainsi le montant nominal du capital social à la somme totale de 1.379.254,11 € ».

Et l'article 7 a été rédigé comme suit :

« 1) le montant nominal du capital social est fixé à la somme de 1.379.254,11 €.

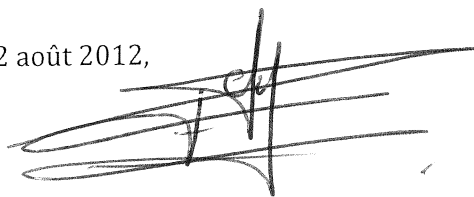
Il est divisé en 2.237.225 actions de valeur nominale égale, entièrement libérées et de même catégorie ».

S'agissant de l'incidence de l'émission des actions nouvelles sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, il ressort de la situation financière intermédiaire en date du 30 juin 2012 que, le résultat des six premiers mois de l'exercice en cours se porterait à un montant de - 643 867 euros, et que le niveau des capitaux propres s'élèverait à 60 869 euros. L'incidence de l'émission desdites actions nouvelles porte donc sur la quote-part des capitaux propres rapportée à une action s'établissant dans le nouveau rapport résultant de l'augmentation du nombre d'actions appréciée sur la base de cette situation financière intermédiaire.

Votre Commissaire aux comptes a vérifié la conformité de cette augmentation de capital par rapport aux termes de l'autorisation de l'Assemblée en date du 20 septembre 2011, qu'il certifie dans son rapport complémentaire, établi en application et selon les modalités prévues à l'article 3 du décret n°91-153 du 7 février 1991 (modifiant l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967).

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le présent rapport complémentaire ainsi que celui de votre Commissaire aux comptes sont tenus à votre disposition, au siège social, et seront directement portés à votre connaissance lors de la prochaine Assemblée Générale.

Fait à Valbonne, le 2 août 2012,
Certifié exact.



Le Président du Conseil d'Administration
François-Pierre LE PAGE

ANNEXE – TABLEAU DES 20 DERNIERS COURS PRECEDENT LE 2 MAI 2012

	DATE	COURS
1	20-mars	4,35
2	21-mars	4,03
3	22-mars	4,39
4	26-mars	4,38
5	02-avr	4,08
6	04-avr	4,30
7	10-avr	4,29
8	12-avr	4,29
9	13-avr	4,27
10	16-avr	4,06
11	17-avr	4,03
12	18-avr	4,03
13	19-avr	4,02
14	20-avr	4,02
15	23-avr	3,85
16	24-avr	4,19
17	25-avr	4,25
18	26-avr	4,20
19	27-avr	4,00
20	30-avr	3,85
	TOTAL	82,88

MOYENNE des 20 derniers
cours

4,14